

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 27 - votants : 27 dont 0 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le samedi 21 mars 2026 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 17/03/2026

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, BULTÉ, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, FAURY, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. LABROUSSE, LOJEWSKI, SOETE, LAGARDE, CALANDRAUD, CHAUVAUD, CHEMIN, DUPEYROUX, FREMINET, GASCHET, GONIN, LANGLOIS, NICOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrica LAINÉ

Délibération : 2026-03-08

Composition du CCAS : Election des MEMBRES ELUS du CCAS de Fléac

Rapporteur : Hélène GINGAST

Le mode de scrutin pour cette élection est défini par le code de l'action sociale et des familles (Art.R123-8).

Il convient de procéder **OBLIGATOIREMENT** par scrutin **SECRET** de **LISTE** à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel

Chaque groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans ce cas, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du (des) siège(s) restant(s) à pourvoir, celui-ci (ceux-ci) revient (reviennent) à la liste (aux listes) qui a (ont) obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le (les) siège(s) est (sont) attribué(s) au plus âgé des candidats.

Une liste candidate est déposée :

Election des 6 membres élus du CCAS
Hélène GINGAST Bénédicte CHEMINADE Jean-Louis NICOLAS Christine VASLIN Agnes BEL Yoba PLAIN

AR Prefecture

016-211601380-20260321-DCM_202603_08-DE
 Reçu le 23/03/2026
 Publié le 23/03/2026

Les résultats des votes :

Nombre de sièges à pourvoir : 6
Nombre de votants : 27
Blanc et nuls : 0 dont blancs : 0
Suffrages EXPRIMÉS : 27
Calcul du Quotient Electoral : nb suffrages exprimés ÷ nb de sièges à pourvoir = 27 ÷ 6 = 4,50 (2 chiffres après la virgule).

Listes	Nombre candidats sur la liste	Nombre suffrages exprimés obtenus	Calcul des suffrages obtenus par liste / QE	Nombre sièges obtenus au titre du QE ⁽¹⁾	Calcul du plus fort reste ⁽²⁾	Nombre sièges attribués au plus fort reste	Nombre sièges total obtenus
Liste GINGAST	6	27	27 : 4,50 = 6	6	27 - (4,5 x 6) = 0	6	6

(1) nombre de suffrages obtenu de la liste / QE = ne prendre que l'entier (ne pas arrondir à l'entier >)

(2) nombre de suffrages obtenus par la liste (-) (QE x nb de sièges déjà obtenus) = reste

Sont élus :**6 membres élus du CCAS**

Hélène GINGAST
 Bénédicte CHEMINADE
 Jean-Louis NICOLAS
 Christine VASLIN
 Agnes BEL
 Yoba PLAIN

Pour copie conforme

Le Maire,
 Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 23 MARS 2026

Réception du 23 MARS 2026

Et l'affichage du 24 MARS 2026

Le Maire, Hélène GINGAST

Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.